

PROCÈS-VERBAL **de la séance du Conseil Syndical** **du lundi 30 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical, dûment convoqué le seize janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en salle de réunion de la Mairie de La Pesse, sous la présidence de M. Jérôme GRENARD, Président.

En exercice	6	<i>Membres présents</i> : Jérôme GRENARD, Grégoire JUBERT, Karine JEANTET PROST, Olivier ROYDOR
Présents	4	
Votants	4	<i>Pouvoirs</i> :
Absents	2	<i>Absents</i> : Anne MICHAMBLÉ et Anthony HAREL <i>Secrétaire de séance</i> : Olivier ROYDOR, adopté à l'unanimité

Monsieur Jérôme GRENARD énonce l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 04 avril 2022
 - 2) Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes
 - 3) Devis de réparation du bardage de la caserne
 - 4) Préparation du budget primitif 2023
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 04 avril 2022

Monsieur le Président demande si le contenu du compte-rendu transmis avec la convocation amène des remarques.

Le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **APPROUVE** le compte-rendu du conseil syndical du 04 avril 2022 sans modifications.

2) Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes **Délibération 001/2023**

Monsieur le Président rappelle les délibérations prises au niveau des communes afin de déroger à l'obligation de dématérialisation des actes et donc de maintenir leur affichage papier. Il convient pour le syndicat de délibérer sur ce point. Pour rappel, depuis le 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu est remplacé par un procès-verbal qui n'est publié qu'après son approbation, soit lors de la séance suivante. Un tableau des délibérations prises est quant à lui publié et affiché sous 8 jours au siège du syndicat, suivi de l'intégralité des textes des délibérations dès que possible.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes du SIVU des Couloirs et afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés, il est proposé de choisir la modalité suivante :

Publicité par affichage papier sur les panneaux officiels :

- Siège du syndicat – 5 Rue de l'Épicéa, 10 Rue de l'Épicéa et au Hameau de l'Embossieux à La Pesse
- Mairie – 4 Sur la Place à Les Bouchoux

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune de La Pesse.

Considérant ces éléments, le Conseil Syndical, avec 4 voix Pour, **DÉCIDE** d'adopter la proposition ci-dessus, qui sera appliquée à compter du 30 janvier 2023.

Les élus déplorent cette réforme, dont le seul point positif est la transmission des procès-verbaux à l'ensemble des conseillers municipaux, permettant à chaque élu d'être informé des sujets traités par les syndicats intercommunaux.

3) Devis de réparation du bardage de la caserne

Monsieur le Président rappelle le sujet de l'état du bardage de la caserne évoqué lors de la séance du 17 mai 2021 par les pompiers.

Depuis, 3 artisans ont été sollicités par le SIVU pour des devis.

L'entreprise Nicolet Toiture préconise de tout refaire, mais décline le chantier par manque de disponibilité.

M. Vivien Blanc considère que seules les lames déformées pourraient être changées mais ne disposant pas du temps nécessaire pour reproduire la forme d'origine, il décline également le chantier.

M. Thierry Léger a établi un devis pour de la réparation afin de refixer les lames abimées, renforcer les angles du bâtiment, et refaire les linteaux des portes. Le montant s'élève à 1500 €.

Les conseillers font part de leur crainte face à cette solution qui ne semble pas durable. Il est donc décidé de rencontrer l'artisan sur place samedi 04 février 2023 à 11h30 pour bien comprendre les travaux prévus dans l'offre.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il faudra, quoi qu'il en soit, solutionner le problème au risque de voir s'étendre les infiltrations dans la structure même du bâtiment.

4) Préparation du budget primitif 2023

Les chiffres provisoires de l'exercice 2022 montrent un déficit croissant dans la section d'investissement, bien que le résultat de clôture augmente d'année en année. Le mécanisme d'abondement de la section d'investissement par la section de fonctionnement est-il suffisant pour assurer les années à venir ? Monsieur le Président souhaite avoir l'avis du CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux). Un mail sera fait dans ce sens afin de valider le montant de la participation des communes pour le vote du budget primitif 2023.

Une réunion du groupe Finances se tiendra le mardi 21 février 2023 à 18h30 à la mairie de La Pesse.

QUESTIONS DIVERSES :

- Effectif des casernes : Le SDIS du Jura a lancé une campagne de recrutement de pompiers volontaires. Les maires des communes de Les Bouchoux et La Pesse souhaitent également mobiliser la population locale en organisant une réunion d'informations le samedi 11 mars 2023 à 10h30 à la caserne des Couloirs pour expliquer l'importance d'avoir de nouvelles recrues. Les communes communiqueront rapidement l'information. A ce jour, il n'y a plus que 5 pompiers actifs. De plus, le chef de centre quitte son poste en juillet. Il faut donc organiser le fonctionnement pour la suite. La problématique du vaccin Covid obligatoire empêche certains pompiers de participer aux interventions, et bloquent parfois des nouvelles personnes désireuses de s'investir.

- Fusion administrative des CIS des Moussières et des Couloirs : Celle-ci a permis que les 91 interventions soient couvertes par les pompiers du secteur. L'appui de la caserne des Moussières est donc indispensable. Pour maintenir les bonnes relations et remercier l'investissement de la caserne voisine, le CIS des Couloirs a décidé d'échanger du matériel, qui par bon sens, est plus utile d'être présent aux Moussières. Projet de nouvelle caserne : Face à l'insistance du SDIS, les maires de Les Bouchoux et La Pesse sont de l'avis de mettre une priorité à recruter des personnes avant d'envisager tout nouveau projet de construction. La crainte d'aujourd'hui est de perdre les casernes par ce manque d'effectifs.

FIN DE LA REUNION à 19H20.

Secrétaire de Séance

Démission le 24/02/2023

**Le Président,
Jérôme GRENARD**



Délibérations du conseil syndical du lundi 30 janvier 2023

- 001/2023 : Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes